

Le niveau de formation et de diplôme : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels

► En février 2016, sept mois après la fin de leurs études professionnelles en lycée, 45 % des lycéens ont un emploi. La part des lycéens en emploi augmente de deux points par rapport à 2015. 13 % sont inactifs et 42 % cherchent du travail.

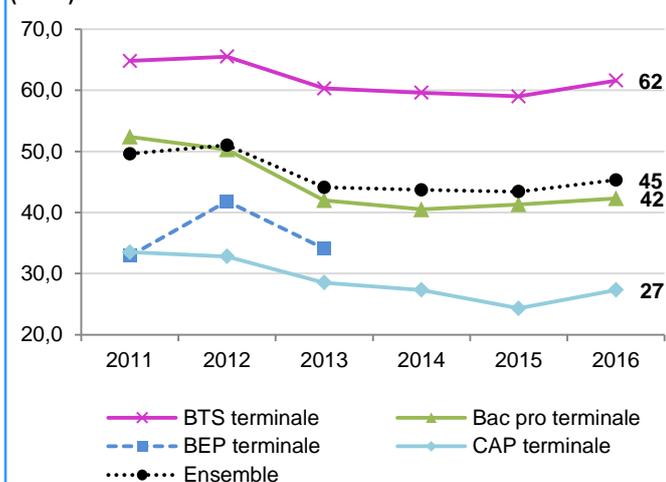
Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : les diplômés ont un taux d'emploi de 49 % contre 34 % pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé.

Nathalie Marchal, DEPP-A1

► En 2016, le taux d'emploi des jeunes sortants de cycle professionnel en lycée est de 45 %. Il progresse de deux points, après trois années de dégradation ou de stagnation (voir « SOURCE ET DÉFINITIONS »). Tous les niveaux de formation suivent cette tendance (figure 1). La légère amélioration en 2016 de l'entrée dans la vie active concerne plus particulièrement les jeunes de niveau CAP et de niveau BTS : leurs taux d'emploi augmentent de trois points. Parmi les sortants de niveau baccalauréat professionnel, la proportion de jeunes en emploi sept mois après la fin de la formation augmente d'un point.

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes. En 2016, le taux d'emploi des jeunes est de 27 % à la sortie d'un CAP, 42 % pour les sortants d'un bac professionnel et 62 % à l'issue d'un BTS.

1 - Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte depuis 2013, hors Guadeloupe et académie de Toulouse en 2013). Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquêtes IVA 2011 à 2016.

Réf. : Note d'information n° 17.12.

© DEPP

Pour l'ensemble des jeunes sortants de lycée, la part du chômage diminue de deux points (42 %), tandis que la proportion de jeunes se déclarant inactifs reste stable à 13 % (figure 2).

Le diplôme représente un atout

Le fait d'obtenir le diplôme préparé est un atout pour obtenir un emploi, quel que soit le niveau de formation. Cet avantage est de quinze points en moyenne : 49 % des lycéens ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi sept mois après la fin de la formation, contre 34 % pour ceux qui n'ont pas décroché leur diplôme. Sur 100 sortants des classes terminales ne poursuivant pas d'études, 78 ont obtenu le diplôme préparé.

La majorité des sortants possède au moins un diplôme, quelquefois plusieurs. Dans ce cas, le dernier diplôme est en général le plus élevé. Ces élèves ont alors suivi un parcours de formation linéaire ascendant

2 - Situation au 1^{er} février 2016 des sortants de lycée selon la classe de sortie (en %)

| | Diplôme obtenu * | En emploi | Au chômage | Inactifs | Répartition en structure |
|--|------------------|-----------|------------|----------|--------------------------|
| CAP terminale | Oui (77,9 %) | 30,4 | 54,4 | 15,2 | 13,5 % |
| | Non (22,1 %) | 16,1 | 58,1 | 25,8 | 3,8 % |
| Bac pro terminale | Oui (75,5 %) | 45,9 | 41,1 | 13,0 | 36,9 % |
| | Non (24,5 %) | 30,9 | 51,4 | 17,7 | 12,0 % |
| BTS terminale | Oui (82,5 %) | 63,3 | 28,9 | 7,8 | 27,9 % |
| | Non (17,5 %) | 53,5 | 35,0 | 11,5 | 5,9 % |
| Ensemble | Oui (78,2 %) | 48,6 | 39,7 | 11,7 | 78,2 % |
| | Non (21,8 %) | 33,5 | 48,7 | 17,8 | 21,8 % |
| | Ensemble | 45,3 | 41,7 | 13,0 | 100,0 % |
| Rappel au 1 ^{er} février 2015 | | 43,4 | 43,9 | 12,7 | |

Lecture : au 1^{er} février 2016, 30,4 % des sortants diplômés du CAP sont en emploi.

77,9 % des sortants d'une classe terminale de CAP ont obtenu leur diplôme.

* Cet indicateur n'est pas un taux de réussite dans la mesure où il ne se rapporte qu'aux sortants et non pas à l'ensemble des inscrits aux examens.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquête IVA 2016.

Réf. : Note d'information n° 17.12.

© DEPP

avant de sortir du système éducatif. D'autres ont connu des parcours atypiques. Par exemple, 10,6 % des sortants des classes terminales de CAP déclarent déjà détenir au moins le baccalauréat (bac professionnel 7,3 %, bac technologique ou brevet de technicien 1,6 %, bac général ou diplôme supérieur 1,7 %). Ce sont souvent des sortants de cursus de CAP en un an ou des mentions complémentaires de niveau V, formations assez sélectives.

Un tiers des jeunes en emploi travaille dans l'entreprise de stage

Le type d'emploi principalement occupé sept mois après la sortie du lycée est un emploi à durée déterminée (39 % des cas), auquel on peut ajouter l'intérim (15 %), le contrat de professionnalisation (9 %) et les autres emplois aidés (4 %). Au total, les deux tiers des emplois peuvent être qualifiés de temporaires (figure 3). Les emplois à durée indéterminée représentent, comme en 2015, 33 % des situations de travail.

L'intérim concerne davantage les non-diplômés que les diplômés (20 % contre 15 %). En revanche, les contrats de professionnalisation sont plus représentés parmi les diplômés (10 % contre 4 %). Les jeunes qui n'ont pas obtenu leur diplôme sont un peu plus souvent en emploi à durée indéterminée que les diplômés, mais il s'agit alors plus fréquemment de CDI à temps partiel.

Les études professionnelles en lycée comportent des stages en entreprise appelés « périodes de formation en milieu professionnel » obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme préparé : généralement 22 semaines en baccalauréat professionnel et 16 semaines en CAP. Cela représente donc respectivement 20 % et 23 % du temps total de formation. En BTS, la durée des stages en entreprise varie de 8 à 16 semaines selon la filière choisie. Sept mois après la fin de la formation, un tiers des jeunes en emploi travaillent dans l'entreprise où ils

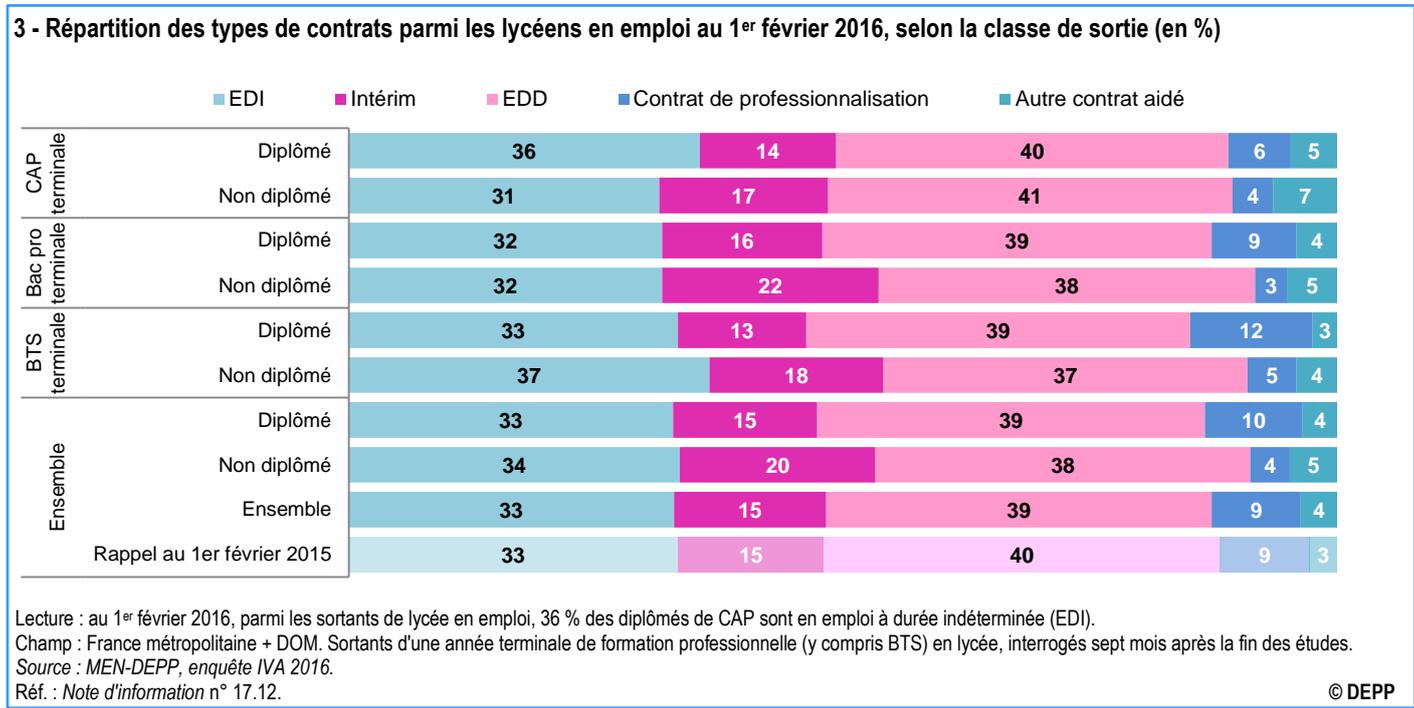
ont effectué un stage ou éventuellement un job d'été, et ce, quel que soit le niveau de sortie. Cependant, à niveau donné, un écart existe entre les diplômés et les non-diplômés pour le CAP et le baccalauréat professionnel. Il est de cinq points pour les sortants de CAP (33 % contre 28 %) et de sept points pour les sortants de baccalauréat professionnel (34 % contre 27 %).

Peu de différences d'insertion entre les filles et les garçons

Globalement, les filles sont davantage en emploi que les garçons (47 % contre 44 %) sept mois après la fin des études (figure 4). Cependant, l'écart existe principalement pour les BTS. La meilleure performance globale s'explique par la plus forte présence des filles dans ces formations : 34 % des lycéennes sortent à ce niveau élevé de formation contre 28 % des garçons. D'autre part, elles sont issues plus souvent de formations dans les services, qui sont actuellement plus porteuses en termes de débouchés professionnels : les deux tiers des sortants de formations aux services sont des jeunes filles.

Lorsqu'ils sont en emploi, 28 % des jeunes travaillent à temps partiel, soit un point de moins qu'en 2015 (figure 5). Cela concerne fortement les jeunes femmes (38 %), deux fois plus que les jeunes hommes (19 %). La part des emplois à temps partiel est différente selon le niveau de formation. À la fin d'un baccalauréat professionnel, presque la moitié des emplois des jeunes filles sont à temps partiel. À l'issue d'un cursus de BTS, ce type d'emploi est relativement moins fréquent : 27 % pour les anciennes lycéennes et 16 % pour les lycéens.

L'emploi des jeunes hommes est plus souvent marqué par l'intérim. Ce type de contrat représente 21 % de leurs emplois, contre 9 % pour les jeunes femmes. Celles-ci sont, en revanche, plus souvent en EDD (46 % contre 33 %), et plus souvent à temps partiel.



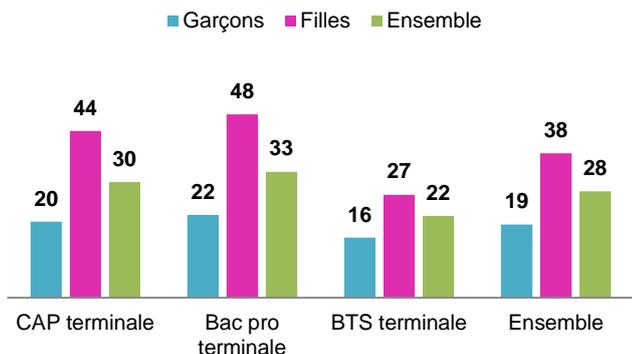
4 - Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 par secteurs de formation selon le sexe et la classe de sortie (en %)

| | Ensemble | | | | Garçons | | Filles | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Garçons | Filles | Production | Services | Production | Services | Production | Services |
| CAP terminale | 26,9 | 27,8 | 25,5 | 29,3 | 25,8 | 29,8 | 24,3 | 29,0 |
| Bac pro terminale | 42,4 | 42,1 | 41,4 | 42,9 | 41,6 | 43,9 | 39,9 | 42,4 |
| BTS terminale | 59,2 | 64,1 | 58,2 | 63,0 | 58,1 | 60,2 | 58,4 | 64,6 |
| Ensemble | 44,0 | 46,8 | 41,0 | 48,1 | 41,5 | 48,1 | 38,0 | 48,1 |
| Rappel au 1 ^{er} février 2015 | 42,2 | 44,8 | 39,4 | 46,1 | 40,1 | 45,7 | 34,9 | 46,2 |

Lecture : au 1^{er} février 2016, 26,9 % des garçons sortant d'une terminale de CAP sont en emploi.
 Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.
 Source : MEN-DEPP, enquête IVA 2016.
 Réf. : Note d'information n° 17.12.

© DEPP

5 - Part du temps partiel au 1^{er} février 2016 selon la classe de sortie et le sexe (en %)



Lecture : au 1^{er} février 2016, parmi les sortants de lycée, 20 % des garçons sortant de CAP en emploi travaillent à temps partiel.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquête IVA 2016.

Réf. : Note d'information n° 17.12.

© DEPP

(54 %), avec les formations relevant du « Transport-manutention-magasiner » et celles du « Secrétariat, communication et information ». Ce dernier regroupement a connu une réduction de ses effectifs à la rentrée 2014 avec la fusion des anciens baccalauréats professionnels « Secrétariat » et « Comptabilité » dans le baccalauréat professionnel « Gestion-administration » classé en « Finances-comptabilité ». Le taux d'emploi, en 2016, des jeunes issus de cette formation renouvelée est de 34 % (contre respectivement 32 % et 29 %, pour les sortants des anciens baccalauréats, en 2015).

À l'inverse, les formations au « Commerce, vente » présentent un taux d'emploi inférieur à la moyenne (43 % contre 48 % pour l'ensemble des services).

Dans le secteur de la production, l'emploi à l'issue des « Technologies industrielles » est supérieur de plus de dix points à la moyenne du secteur industriel (52 % contre 41 %). Ces formations concernent principalement des BTS. En revanche, le taux d'emploi des sortants des formations aux « Matériaux souples » (35 %) reste en-dessous de la moyenne. Dans la « Mécanique et structures métalliques », 42 % des sortants trouvent du travail sept mois après la fin de formation.

L'importance de la spécialité préparée

La spécialité du diplôme préparé joue aussi dans l'insertion professionnelle des jeunes (figure 6).

Globalement, les formations aux services (60 % des sortants) mènent plus souvent à l'emploi que celles de la production. Les taux d'emploi sont respectivement de 48 % et 41 %.

Toutefois, de fortes disparités existent à l'intérieur même de ces grands regroupements : pour un jeune lycéen sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 15 % dans le « Commerce, vente » à 46 % dans le domaine des « Services aux personnes (travail social, santé) ».

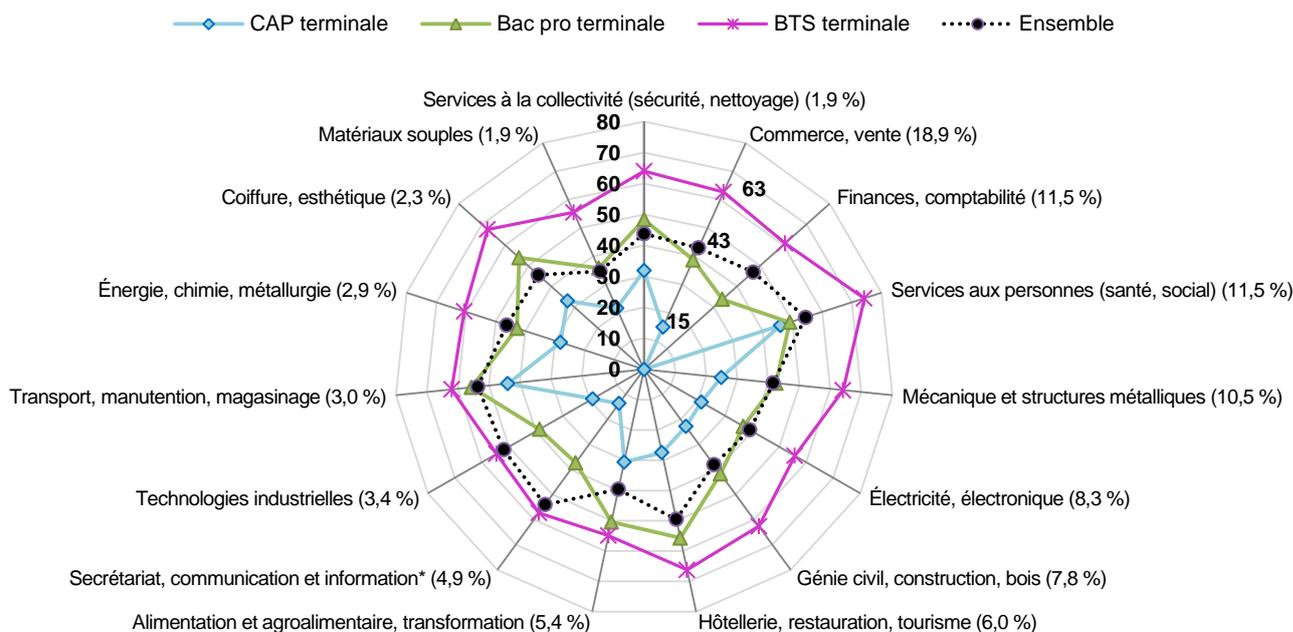
Tous niveaux confondus, ces formations « Services aux personnes (travail social, santé) » sont celles qui offrent le plus de débouchés

Les détenteurs d'un permis de conduire sont plus souvent en emploi

Plus de vingt points séparent le taux d'emploi des jeunes qui ont leur permis (57 % en emploi) de ceux qui ne l'ont pas (36 % en emploi) (figure 7). Quel que soit le niveau, et qu'ils aient obtenu leur diplôme ou pas, les détenteurs du permis de conduire sont toujours plus en emploi que les autres. L'écart est particulièrement fort pour les lycéens sortants d'un CAP : 51 % contre 21 %. Aussi, pour aider les jeunes âgés de 15 à 25 ans, l'État a mis en place le permis à 1 euro par jour depuis 2005.

Le fait que les jeunes se soient orientés vers une formation correspondant à ce qu'ils voulaient faire peut aussi influencer sur les chances de s'insérer professionnellement. Ils peuvent alors développer une plus grande motivation dans la recherche d'un emploi dans ce domaine.

6 - Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 selon le domaine de spécialité et la classe de sortie (en %)



Lecture : dans la spécialité Commerce-vente, 43 % des sortants sont en emploi, tous diplômes confondus. En sortant d'un CAP, ce taux d'emploi est de 15 % tandis qu'en BTS, il est de 63 %. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 18,9 %.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

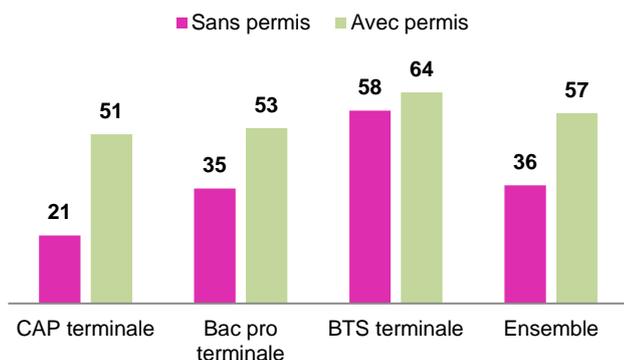
* Y compris BTS Assistant manager.

Source : MEN-DEPP, enquête IVA 2016.

Réf. : Note d'information n° 17.12.

© DEPP

7 - Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 selon la classe de sortie et la possession du permis de conduire (en %)



Lecture : au 1^{er} février 2016, 21 % des jeunes sortants d'une terminale de CAP sans le permis de conduire sont en emploi.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquête IVA 2016.

Réf. : Note d'information n° 17.12. © DEPP

Ainsi, 48 % des sortants de lycée qui déclarent que leur orientation correspondait à ce qu'ils souhaitaient sont en emploi sept mois après la sortie, contre 41 % de ceux dont l'orientation ne correspondait pas. Cette différence s'estompe quand le niveau de sortie s'élève.

La majorité des jeunes sortants inactifs attendent une formation

Quelques mois après la sortie du lycée, 13 % des jeunes se déclarent inactifs : en stage de formation, pour un tiers d'entre eux, ou sans emploi et n'en recherchant pas, pour les deux autres tiers. Cette situation est stable par rapport à 2015. L'inactivité, ici, recouvre principalement des

périodes d'attente d'une autre formation ou de transition entre l'école et la vie active. Les non-diplômés sont plus souvent dans cette situation que les diplômés (18 % contre 12 %), en particulier les sortants de CAP qui n'ont pas obtenu le diplôme (26 % contre 15 %).

Les raisons évoquées pour la non-recherche d'emploi sont multiples, mais majoritairement centrées sur l'attente d'une autre formation, en voie scolaire ou en alternance (46 % des inactifs). Viennent ensuite les raisons liées à un séjour à l'étranger ou pour créer une entreprise (9 %) et l'attente d'un poste qui doit commencer bientôt (8 %). Les événements familiaux sont cités par 8 % des jeunes en situation d'inactivité, des problèmes de santé par 6 % d'entre eux. Quelques-uns évoquent aussi le temps d'une année sabbatique ou le passage du permis de conduire. Les jeunes peuvent déclarer plusieurs de ces raisons. ■

en savoir plus

- Insertion professionnelle : garantie Jeunes - sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700>
- Retour en formation : <http://reviensteformer.gouv.fr/>
- Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

Accédez à la Note d'information en ligne sur :

www.education.gouv.fr/statistiques

SOURCE ET DÉFINITIONS

Source

L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) de la DEPP existe depuis le début des années 1990. Elle rend compte de l'insertion des **sortants des formations professionnelles en lycée** qui ne continuent pas d'études, sept mois après la fin de leur formation initiale. Cette enquête est réalisée par les académies et les lycées publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, quelquefois en partenariat avec les instances régionales. La collecte des informations se fait par voie postale, par téléphone ou par Internet.

L'enquête est exhaustive sur les sortants des classes terminales de formations professionnelles (BTS compris), dans toutes les spécialités de formation. Le champ national de l'enquête ne prend plus en compte les sortants des terminales technologiques depuis 2014. Cependant, quelques académies continuent de les interroger, de même que les sortants d'années intermédiaires de cycle, pour répondre à des problématiques locales. Les bases d'interrogation sont constituées de présumés-sortants. Certains jeunes déclarent toutefois poursuivre des études, y compris en apprentissage. Ils sont alors exclus de l'analyse.

Le taux de réponse est cette année de 55 % sur le champ national. Les résultats présentés sont redressés et pondérés pour représenter la situation de l'ensemble des interrogés (France métropolitaine et DOM).

Les sortants, peu nombreux, de classes terminales d'études comptables et financières de lycées (DECF et DESCF) sont exclus de cette analyse.

Définitions

Les sortants des formations professionnelles en lycée : sont considérés comme sortants les lycéens qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante et déclarent ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1^{er} février.

Taux d'emploi : nombre de sortants de lycée qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs). L'emploi regroupe les EDI, EDD, Intérim, contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

Emploi à durée indéterminée (EDI) : CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

Emploi à durée déterminée (EDD) : CDD, aide familial.

Contrat de professionnalisation : contrat en alternance comptabilisé dans les emplois.

Autres contrats aidés : contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

Inactifs : jeunes sortants de lycée qui sont en stage ou sans emploi et n'en recherchant pas.

CAP : sortants des classes terminales de CAP (89 % de cette catégorie en 2016) ou de mention complémentaire de niveau V (11 %).

Bac professionnel : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (98 %), de mention complémentaire de niveau IV (1 %) ou de brevet des métiers d'art (BMA, 1 %).

BTS : sortants des classes terminales de BTS (98 %), de diplôme de technicien supérieur (DTS, 1 %) ou de diplôme des métiers d'arts (DMA, 1 %).

Nomenclature des spécialités : le regroupement des spécialités de la Nomenclature interministérielle des Spécialités de formation (NSF) opéré dans cette étude sur les sortants de lycée, est en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants d'apprentissage. ■